

**FO**  
la force syndicale  
en ESSONNE  
[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

# Le syndicaliste

Le journal de l'UD

N°171 - MARS 2020



# RETRAIÏÏÏT !



# Résister, Revendiquer, Reconquérir !



Le journal de l'Union Départementale de l'Essonne vous est envoyé par courrier et par mail (pour ceux qui nous ont communiqué leur adresse mail). Il est aussi disponible sur le site internet de l'Union Départementale à l'adresse suivante :

<http://www.udfo91.fr/informations/le-syndicaliste-fo-91-2>

Nous vous invitons à le partager le plus largement possible auprès de l'ensemble des adhérents et de vos collègues. Bien entendu, il est diffusé sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram...).

Les pages sont ouvertes aux syndicats pour nous faire partager leurs actualités (assemblées générales, les résultats électoraux, les mobilisations...).

Dans le journal, vous y trouverez tous les trois mois, une page dédiée à l'AFOC 91 (Association Force Ouvrière des Consommateurs de l'Essonne), une page qui donne la « parole » à nos camarades retraités de l'UDR FO 91, une autre qui concerne le handicap au travail et celle des Unions Locales de l'Essonne.

N'oubliez pas de consulter, aussi, le programme des stages.

Si vous avez besoin de plusieurs exemplaires, il faut nous les commander bien à l'avance pour les faire imprimer.

Bonne lecture et n'oubliez de le partager autour de vous et de proposer un bulletin d'adhésion.

Union Départementale  
**Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de  
l'Agora - 91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

e-mail : [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)

Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication :

Christophe LE COMTE

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0622 S 07348

Impression : FEC FO

Ce numéro du syndicaliste **FO** a été réalisé avec le concours de :

**Christophe Le Comte**, secrétaire général de l'UD **FO** 91,

**Johanna GASTON**, secrétaire départementale de la FNEC-FP **FO**,

**Nicolas MONTANARY**, syndicaliste à **FO** CPAM 91,

**Daniel ROUSSEAU** Président de l'UD**FO** 91,

**Françoise ROUSSEAU** Président de l'**AFOC**91,

**Karen ECHARD** secrétaire administrative de l'UD **FO** 91,

**Christophe LE COMTE** - Frédéric **BLANC** (pour les photos).

⇒ **La destruction de la République Sociale par une vente à la découpe.** - P.3

⇒ **CONTRE-RÉFORME DES RETRAITES : LE NÉO LIBÉRALISME CONFORTÉ DANS SES ASSAULTS CONTRE LES ACQUIS DE LA CLASSE OUVRIÈRE** - p.4

⇒ **POUR CES RAISONS, IL N'Y A PAS D'AUTRE CHOIX.** - p.5

⇒ **FNEC-FP FO Essonne : un congrès combatif** - p.6

⇒ **"Non à la retraite par points, Macron veut plumer également les salariés du privé" - Tract 4 pages (UD FO 44)** - p.7 à 10

⇒ **Calendrier 2020 des Formations à l'UD FO 91** - P.11

⇒ **Les Retraités ont la paroles** - p.12

⇒ **Travail et Handicap** - p.13

⇒ **L'Echo de l'AFOC en Essonne** - p.15

## La destruction de la République Sociale par une vente à la découpe.

Tout y passe de nos services publics républicains aux conquêtes sociales des travailleurs de ce pays, le Gouvernement n'a aucune pudeur à nous spolier. Le tout accompagné de violences commandées, acceptées et mises en œuvre par toute la hiérarchie des forces aux ordres.

Face à l'adversité, nous ne sommes pas restés les bras ballants, de partout des foyers de contestations se sont organisés.

L'ensemble de ces contestations sont importantes dans la durée, la mobilisation et la légitimité. Nous refusons que nos services publics soient liquidés et offerts au privé. Nos impôts n'ont rien à faire dans un bar tabac PMU... Notre courrier et nos colis n'ont pas à se retrouver dans les grandes surfaces... l'argent public doit aller à l'école publique et laïque... Notre Sécurité Sociale doit gérer notre salaire différé qui lui est consacré... etc. C'est la garantie de l'accès égal pour tous aux services publics et à la Solidarité que représentent l'Assurance chômage et la Sécu.

Mais ils sont là pour se repaître. Le dernier exemple est le groupe AXA qui diffuse une publicité pour les retraites par capitalisation, en plein conflit pour la défense de notre régime général (Assurance Vieillesse de la Sécurité Sociale) et de nos régimes particuliers. À noter la présence d'un actionnaire AXA comme rapporteur de la contre-réforme des retraites, Jacques MAIRE... Après les révélations sur Jean Paul DELEVOYE et ses proximités avec des assurances, et sans oublier la remise de la



légion d'honneur à Jean-François Cirelli, président du fonds de pension BlackRock France... où va-t-on ?

49-3 ou pas, nous ne lâcherons pas, nous continuerons à défendre notre République Sociale.

*"Il n'y a pas de maître au-dessus de l'humanité ;*

*Il n'y a pas de maître dans l'humanité. "* \* Ne l'oublions pas.

**Christophe Le Comte**

**Secrétaire Général de l' UD FO 91**

\* Jean JAURES

Rendez-vous sur le net

[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Sur Twitter :

[twitter.com/udfoessonne](https://twitter.com/udfoessonne)



Sur facebook :

[www.facebook.com/UDFO91](https://www.facebook.com/UDFO91)



Sur Instagram :

**UDFO91**



Instagram

RETRAITE À POINT...  
RETRAITE EN MOINS !

RETRAIT  
DU PROJET  
MACRON



Alors qu'a commencé le débat parlementaire prévu entre le 17 février et le 6 mars pour l'examen des 65 articles du texte de loi ordinaire portant sur la réforme des retraites, la mobilisation entamée le 5 décembre 2019 continue et s'amplifie.

FO ne cesse de le répéter : il n'y a aucune nécessité d'une réforme du système des retraites actuel.

Ce sont les bas salaires et les problèmes d'emploi, des jeunes et des seniors notamment mais aussi les temps partiels subis, qui ont mis en difficulté notre système de retraites. Les retraites sont une branche de la Sécurité Sociale qui doit être, elle, assise sur un financement reposant sur le principe des cotisations salariales et patronales (et non sur un impôt), salaire différé des travailleurs.

Avec la retraite à points de Macron, nous ne toucherons plus des euros mais des points dont la valeur diminuera en fonction du budget de l'Etat, du coût de la vie et de l'espérance de vie : les pensions de retraites seront donc condamnées à baisser. Partout où ce système est imposé, les montants des retraites ont baissé et l'âge pivot reculé.

On s'avancera alors vers un système où les salariés financeront eux-mêmes leurs droits à la retraite pour compenser la baisse inéluctable de leurs pensions : bienvenue aux assurances privées, fonds de pension et autre BlackRock décoré de la légion d'Honneur ! Sans oublier AXA dont le député LREM des Hauts-de-Seine - Jacques Maire\*, ancien haut cadre de cette compagnie, en détenait 13 000 actions... (\*fils d'Edmond MAIRE co-fondateur de la CFDT). Éléments issus de l'article de Libération du 21 février 2020.

Avec la fin du système par répartition, on pourra dire adieu à la solidarité interprofessionnelle et intergénérationnelle.

Retraites à points, disparition des régimes dits « spéciaux » ou recul de l'âge du départ comme le souhaitent les représentants du patronat, le projet de loi organique relatif au système de retraites remet en cause intégralement notre modèle de protection sociale.

**Il concrétise le vieux rêve du patronat de démanteler la Sécurité Sociale de 1945 toutes branches confondues.**

**C'est aussi le credo du « nouveau monde » incarné par notre banquier de président décliné selon les modalités néolibérales (promotion de l'économie de marché, dérégulation des marchés, libre concurrence sauvage et disparition du secteur public au profit du secteur privé) et encouragé par la Commission Européenne.**

L'ancien Ministre de l'Economie, un certain Emmanuel

MACRON avait, déjà, fait preuve de diligence dans la retranscription des directives dans sa loi "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" renforcée et complétée par la loi travail XXL dite "EL KHOMRI". Le tout à coups de 49-3.

C'est ainsi que la Commission Européenne ordonne en 2019 dans sa « recommandation » du 5 juin à la France (semestre européen 2019) :

« 1- à veiller à ce que le taux de croissance nominale des dépenses primaires nettes ne dépasse pas 1,2% en 2020, ce qui correspondrait à un ajustement structurel annuel de 0,6% du PIB, à utiliser les recettes exceptionnelles pour accélérer la réduction du ratio de la dette publique ; à réduire les dépenses et à réaliser des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, notamment en précisant pleinement les mesures concrètes nécessaires dans le contexte du programme Action publique 2022 et en surveillant étroitement la mise en œuvre de ces mesures ; à réformer le système des retraites pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite, en vue de renforcer l'équité et la soutenabilité de ces régimes ».

Il s'agit là de la conclusion logique de ses précédentes considérations :

« Il est essentiel, pour dissiper ces risques, que la France réalise un effort budgétaire améliorant de façon décisive son solde primaire structurel. Réduire le ratio de la dette publique améliorerait en outre les perspectives de croissance de l'économie française et sa résilience » (paragraphe 14)

« La réforme prévue du système de retraite pourrait alléger la dette publique à moyen terme et réduire ainsi les risques pesant sur sa soutenabilité. L'équilibre budgétaire du système de retraite dépend fortement des hypothèses macroéconomiques. Selon le tout dernier rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites, les dépenses de retraite représentaient 13,8% du PIB en 2017 ; elles devraient en représenter 13,5% en 2022, avant d'évoluer dans une fourchette comprise entre 11,6% et 14,4% à l'horizon 2070, suivant le taux de croissance retenu pour l'évolution dans le temps du PIB et de l'emploi. » (Paragraphe 15)

En d'autres termes, sous prétexte de simplification et « d'équité », il s'agit de faire de la Sécurité Sociale et de sa branche retraites plus particulièrement, une simple variable d'ajustement budgétaire comme pour tous les services publics.

**Il ne faudrait pas léser les entreprises dans leur compétitivité ou par des taxations !**



# POUR CES RAISONS, IL N'Y A PAS D'AUTRE CHOIX.

**La libre concurrence mondiale, ferment idéal pour donner gain de cause au patronat et pulvériser les acquis historiques de la Classe ouvrière, dont la Sécurité Sociale !**

Pour autant cette exigence de réduction de dépenses publiques ne signifie pas souci d'équilibre budgétaire.

D'ailleurs, le paragraphe 28 des recommandations encourage à lâcher du lest pour les entreprises :

« Les impôts sur la production continuent également de peser sur les entreprises. Ils ont représenté 3,1% du PIB en 2016, soit plus qu'en Italie (1,4%), e, Espagne (1,0%) et en Allemagne (0,4%). Ces impôts ont des bases fiscales différentes (chiffres d'affaires, valeur ajoutée, salaires, terrains et bâtiments) et peuvent accroître le coût global de production. Cela pourrait nuire à la compétitivité, en particulier dans le secteur manufacturier. »

En imposant d'une part des réductions de recettes à l'Etat en ordonnant des baisses d'impôts sur le Capital, en imposant d'un autre côté la baisse des budgets dans les services publics et la réforme des retraites (à la fois baisse des pensions et accroissement de l'âge de départ), le but recherché par la Commission Européenne est clair : **dépouiller la classe ouvrière au seul profit de la classe dirigeante et renforcer la compétitivité des entreprises et l'accroissement des richesses du Capital !**

## ET LES SALARIÉS DANS TOUT ÇA ?

L'ensemble des CARSAT et des Caisses de retraites complémentaires sont condamnées à disparaître puisque le projet de loi prévoit la fusion de la CNAV et de l'AGIRC-ARRCO dans une Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU).

L'article 50 du projet Macron organise le « transfert de personnel » à la CNRU et éjecte au 1<sup>er</sup> décembre 2020 les 19 357 salariés de la CNAV et des CARSAT.

Cela signifiera fusions, réorganisations, mobilités imposées et changements de métier pour tous les salariés.

Cela signifiera aussi pour ces agents la sortie du cadre de la Sécurité Sociale et de sa Convention Collective.

Même les salariés de la branche maladie qui sont aujourd'hui intégrés dans les CARSAT (Service social, AT/MP, Prévention) seront impactés puisqu'ils n'auraient plus aucune place dans ces établissements locaux.

Les salariés impactés sont l'incarnation même de ce qu'il s'agit d'une attaque généralisée de

l'ensemble de notre Sécurité Sociale.

Sous prétexte de simplification, ces dispositifs aboutiraient à la destruction d'emplois et à la mise à mort de la Sécurité Sociale.

**POUR CES RAISONS,  
IL N'Y A PAS D'AUTRE CHOIX,  
LES SALARIÉS DES  
ORGANISMES ET LES  
ASSURÉS SOCIAUX DOIVENT  
AMPLIFIER LEUR  
MOBILISATION ET EXIGER LE  
RETRAIT INTÉGRAL DE CE  
PROJET DE LOI !**



## ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

# Essonne : un congrès combatif

6

Le congrès de la Fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC FP-FO) a réuni 80 adhérents le 28 janvier 2020. Il s'est déroulé en pleine bagarre historique contre la réforme des retraites et les interventions des secrétaires départementaux des syndicats de la FNEC (\* SNUDI-FO, SDFOLC, ID-FO, SPASEEN-FO, FO-ESR) ont montré que la fédération joue son rôle de coordination et que le lien se renforce chaque jour entre les différents personnels de l'éducation nationale qui refusent en bloc la réforme des retraites et exigent tous que leurs conditions de travail et leur salaire s'améliorent immédiatement. Revendications partagées par bien d'autres secteurs comme l'a rappelé le Secrétaire Général de l'Union départementale FO qui a ouvert la réunion.



## Appel de l'assemblée générale de la FNEC FP-FO 91 réunie le 28 janvier 2020

Contact : 06 08 91 03 18 - [fneec.fo91@gmail.com](mailto:fneec.fo91@gmail.com)

### RIEN N'EST JOUÉ : NOUS POUVONS LES FAIRE PLIER !

Les salariés ont démontré une nouvelle fois leur détermination à faire retirer le projet de réforme des retraites le 24 janvier, jour de présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Dans l'Essonne, des centaines de collègues se sont retrouvés dans le cortège éducation à Paris lors de la dernière manifestation. Partout, les AG sont massives : à la Fac d'Evry, 130 étudiants et personnels réunis pour décider de l'action commune - 115 personnels de l'Education nationale à l'AG départementale. Dans les établissements, les écoles et les services, les AG continuent de se tenir, toutes les semaines, les personnels décidant de s'organiser, bénéficiant de l'aide des syndicats de la FNEC FP-FO.

Au même moment, le gouvernement replié sur lui-même s'est réuni pour signer la pire des forfaitures depuis des décennies : ce qui se joue, c'est la « transformation » de notre modèle de nos cotisations collectives en un système de cotisations individuelles, favorable aux plus fortunés. Cette Ubérisation de toute la société est le seul moyen qu'a trouvé ce gouvernement pour exister dans le « monde du 21ème siècle ». Macron veut tirer un trait définitif sur les conquêtes de 1945.

Le rejet est profond. Il dépasse le cadre de la réforme des retraites. A l'Education nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, la Culture, et Jeunesse et Sports, d'autres revendications viennent s'y ajouter, comme l'arrêt des suppressions de postes, le maintien des statuts et des missions, l'augmentation des salaires, la défense du baccalauréat... Depuis quinze jours, les AG se multiplient dans les universités, décidant la grève au niveau des UFR et des labos.

La critique sévère de la loi par le Conseil d'Etat met en évidence la crise qui s'étend jusqu'aux sommets de l'Etat. La première disposition qui pourrait être frappée d'inconstitutionnalité serait la promesse de revalorisation du

Les adhérents qui se sont largement exprimés le matin dans les congrès des syndicats ont montré une véritable détermination à ne rien lâcher, une détermination à construire les conditions de la victoire : programmation des tournées d'établissements, des réunions syndicales et AG dans les établissements, les écoles et les services pour conserver le contrôle et étendre la mobilisation. S'est exprimée également, une détermination à renforcer le syndicat pour se donner les moyens de gagner sur les revendications.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité moins 3 abstentions l'appel ci-contre.

**Rien n'est joué et c'est tous ensemble que nous arracherons la victoire !**

salaires des enseignants. Cela donne raison à FO qui avait dénoncé la propagande du Ministre Blanquer.

Enfin, le conseil d'Etat dénombre un total de 29 ordonnances à venir, ce qui prouve une fois de plus que cette réforme n'a pour but que d'ouvrir la voie à de nouvelles attaques contre la durée de nos carrières et le montant de nos pensions.

La répression qui s'amplifie est le signe flagrant que ce gouvernement est aux abois : des syndicalistes de FO, de la CGT, de la FSU de SUD, de la CNT et d'autres syndicats autonomes sont placés en garde à vue. Des manifestants et des lycéens sont gazés et matraqués. Des grévistes et des syndicalistes sont menacés de « sanction professionnelle » du fait de leurs activités syndicales : la démocratie est gravement remise en cause. Nous ne céderons pas aux intimidations d'un gouvernement dont l'illégitimité est désormais démontrée.

**La question du blocage du pays pour les faire céder est toujours à l'ordre du jour.**

C'est pourquoi, l'AG de la FNEC FP-FO 91 appelle tous les personnels à se réunir en AG, dans les services, dans les établissements et les écoles, dans les secteurs, pour s'informer, décider et organiser la poursuite de la mobilisation.

- **Maintien de notre système de retraite par répartition basé sur la solidarité**
- **Maintien du Code des Pensions civiles et militaires, maintien des 42 régimes de retraites**
- **Retrait du projet Macron de retraite par points.**

\* **SNUDI-FO** (1er degré), **SDFOLC** (second degré), **ID-FO** (personnel de direction), **SPASEEN-FO** (personnel administratif), **FO-ESR** (Enseignement supérieur et recherche)

# NON A LA RETRAITE PAR POINTS MACRON VEUT PLUMER EGALEMENT LES SALARIES DU PRIVE



Union départementale cgt-Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry

Tél : 01 60 78 15 57 - mail : udfo91@gmail.com - internet : www.udfo91.fr

**P**arce que le projet Macron/Philippe de retraite par points concerne autant les salariés du privé que les régimes spéciaux et les fonctionnaires...

**P**arce que les 18 millions de salariés du privé subiront des pertes allant jusqu'à 50 % de leurs pensions brutes mensuelles...

**P**arce que le gouvernement veut supprimer le régime général et l'AGIRC-ARRCO, pillant les 70 milliards d'€uros de réserves constituées par les salariés eux-mêmes pour les placer sur les marchés financiers...

**P**arce que le gouvernement veut instaurer la retraite pour les morts, avec des départs annoncés bien au-delà de 64 ans...

## ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

**>> Ce n'est pas nous qui le disons !**

*« Les niveaux de pension projetés sont très bas (...). Au lieu de 70 % du dernier salaire, il faut envisager 50 %, à terme, si vous êtes né dans les années 1980. Avec un tel niveau, certains compléteront par capitalisation, d'autres ne pourront pas et vont décrocher. »*

Michaël Zemmour

Economiste, Chercheur à Sciences po,

Cité par Ouest France du 27 décembre 2019

**DANS NOS ENTREPRISES  
POUR CONSTRUIRE  
LA GREVE UNIE  
ET OBTENIR LE RETRAIT  
DU PROJET MACRON**

# Plus le mensonge est gros...

## UN PROJET DE LOI DEJA FICELE

Malgré l'exigence majoritaire de retrait de sa contre-réforme des retraites Macron a réaffirmé lors de ses vœux du 31 décembre sa volonté d'imposer son projet, qui vise à :

- ⇒ Repousser l'âge de départ à la retraite ;
- ⇒ Baisser le montant de toutes les pensions ;
- ⇒ Supprimer les 42 régimes de retraites existants, dont le régime général et l'ARGIC-ARRCO ;
- ⇒ Ouvrir la voie à la capitalisation,

Le gouvernement reste sourd à la puissante mobilisation interprofessionnelle qui s'exprime depuis le 5 décembre dernier et à la grève reconduite dans plusieurs secteurs (RATP et SNCF, mais aussi métallurgie, chimie, organismes sociaux, enseignement...). Il prétend ouvrir de nouvelles négociations, alors que le projet de loi est déjà rédigé et soumis à plusieurs instances, dont le Conseil d'État, avant sa présentation au Conseil des ministres le 22 janvier prochain.

### >> Ce n'est pas nous qui le disons !

*« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions. »*

François Fillon devant les patrons  
Le 10 mars 2016 (Public Sénat)

## «LA VALEUR DU POINT NE BAISSERA PAS»

Le 11 décembre dernier, le 1er ministre a déclaré que la valeur du point ne baisserait pas... Or, dans un système à points, il existe deux valeurs :

- ⇒ **La valeur d'achat**, annoncée à 10€, dont il vaudrait mieux pour les salariés qu'elle baisse... car plus elle est basse, plus on a de points !
- ⇒ **la valeur de service**, annoncée à 0,55€, qui au montant de la retraite, est multipliée par le nombre de points acquis pour calculer le montant de la pension.

Prétendre que la loi garantira la valeur de service du point est une mystification. En effet, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, le gouvernement décidera chaque année des mesures visant à respecter la « règle d'or » d'équilibre du régime, en fonction de la conjoncture économique et des données démographiques sans dépasser (au mieux) 13,8% du PIB. Le rapport Delevoye explique à ce titre que le gouvernement fera bien ce qu'il voudra (page 90).

Comme le nombre de retraités va augmenter, le montant des retraites baissera automatiquement. La valeur du point sera la variable d'ajustement pour maintenir le système à « l'équilibre ». Le gouvernement aura à la fois la main sur la valeur d'achat et sur la valeur de service, un effet ciseaux sera possible pour baisser le montant des pensions : en augmentant la valeur d'achat du point (donc moins de points) et en baissant la valeur de service.

## COPAINS, COQUINS



Tout le monde se souvient des liens unissant Jean-Paul Delevoye et les assurances privées. Le « ministre des retraites » a depuis été contraint de démissionner... Ce 1er janvier 2020, on apprend que le Premier ministre, Édouard Philippe, a élevé au rang d'officier de la légion d'honneur Jean-François Cirelli, président du fonds de pension BlackRock France... connu pour son activisme en faveur des retraites par « capitalisation » !

# Un simulateur... sans simulation !

## DES EXEMPLES FANTASISTES

Le gouvernement a mis en place un site Internet « suisjeconcerne.info retraite.fr », qui n'apporte rien aux personnes qui le consultent.

Le « simulateur » n'offre en réalité aucune simulation, mais des exemples fantaisistes n'ayant rien de commun avec les situations réelles des salariés du régime général... Pour fabriquer ses

exemples, le gouvernement se fonde majoritairement sur une carrière linéaire à partir de 22 ans.

Pas d'enfant, pas d'arrêt maladie, pas de chômage... Les données sont invérifiables, voire truquées.

Et quelle crédibilité accordée à des projections en 2068 ou 2070 ?

## DES DEPARTS A 65 OU 67 ANS POUR DES « GAINS » SUPPOSES !

Leïla est secrétaire, payée toute sa carrière au SMIC. Rachel est assistante maternelle à temps partiel, rémunérée en moyenne à 80% du SMIC. Le gouvernement n'a pas lésiné sur les moyens pour

défavoriser le système actuel.

Pourtant, dans ces deux exemples, c'est à 65 et 67 ans que la pension Macron apparaît supérieure au système actuel (régime général et AGIRC-ARRCO).

## FLAGRANTS DELITS DE MENSONGE

### ⇒ Sur l'arrêt de maladie

Martine a été arrêtée deux ans après être tombée gravement malade. Le gouvernement prétend que, dans le système actuel, Martine perdrait jusqu'à 5% de sa pension.

**FAUX !** Elle validerait 8 trimestres durant sa maladie et ces deux années n'entreraient pas dans le calcul de ses 25 meilleures années...

### ⇒ Sur l'ouverture des droits à 150h au SMIC

Le gouvernement affirme qu'il faut aujourd'hui avoir travaillé 150 heures au SMIC pour ouvrir des droits à la retraite.

**FAUX !** Le calcul est annuel et l'ensemble des salaires cumulés détermine le nombre de trimestres : si l'assuré a cotisé 120 SMIC horaires au 1<sup>er</sup> trimestre, 200 au 2<sup>nd</sup>, 80 au 3<sup>ème</sup> et 200 au 4<sup>ème</sup>, il aura bien ses 4 trimestres validés.



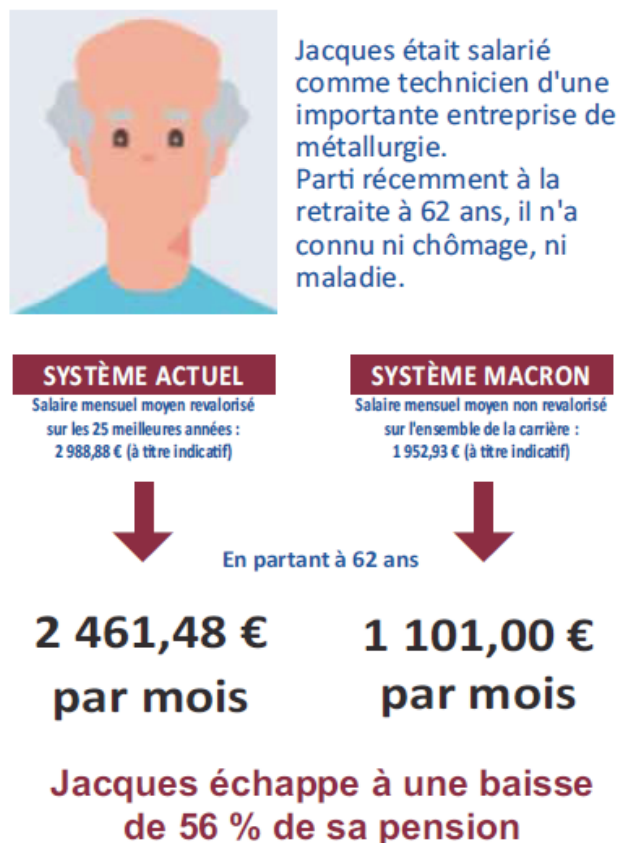
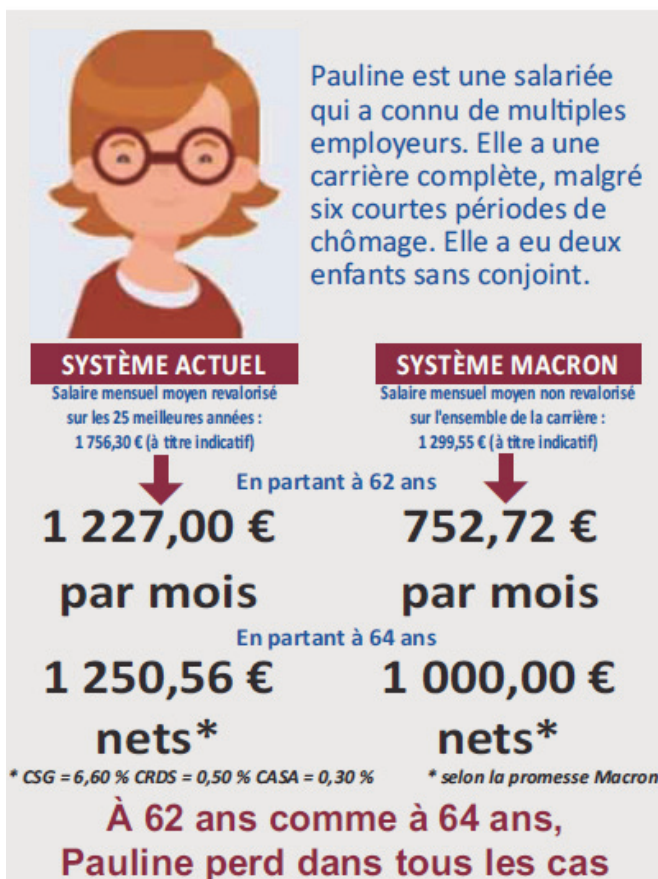
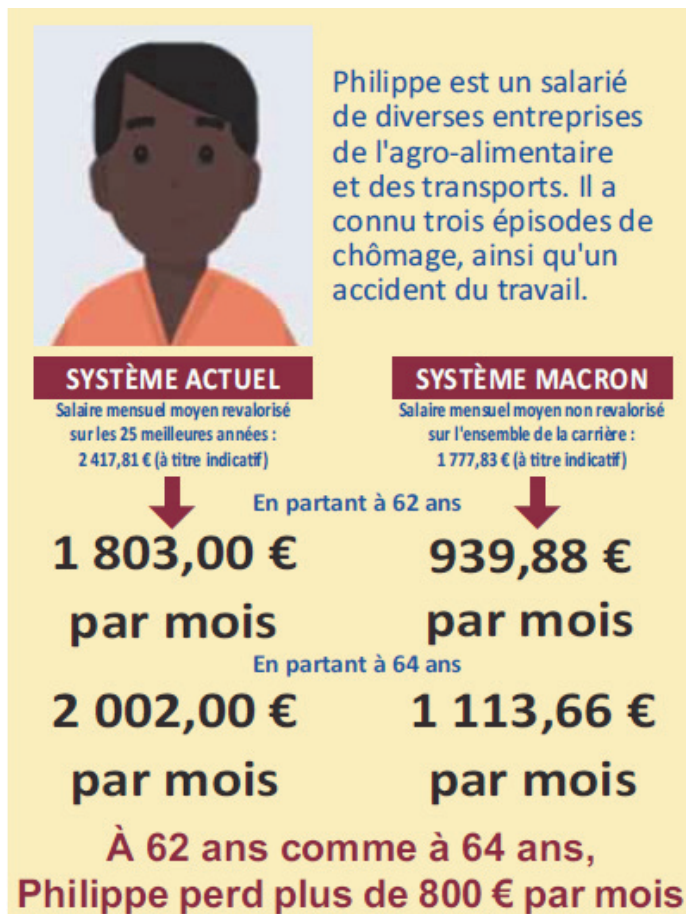
# Avec le système Macron, les salariés perdent jusqu'à 50% de leurs pensions

## PRESENTATION DE NOTRE METHODOLOGIE

Les exemples que nous présentons sont issus de salaires et de carrières réels. Les montants de pension liés au système actuel (régime général + AGIRC-ARCCO) sont donc les paramètres du système de retraite par points, tels que fournis par le gouvernement lui-même :

- ⇒ La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, ce qui conduit mécaniquement à une baisse importante de nos pensions ;
- ⇒ Un taux de cotisation de 25,31% (15,19% employeur et 10,12% salarié) ouvrant droit à l'acquisition de points ;
- ⇒ Une valeur d'achat du point à 0,55€ ;
- ⇒ Une décote définitive de 10% pour les départs à 62 ans du fait de l'« âge d'équilibre » à 64 ans ;
- ⇒ Une majoration de 5% par enfant.

Les montants des pensions sont donnés en euros bruts.



# Mystifications gouvernementales...



## LA RETRAITE POUR LES MORTS

Avec la notion d'âge d'équilibre à 64 ans, le système Macron introduit une décote définitive de 10 % pour un départ à 62 ans et de 5 % à 63 ans. Cette logique conduit au recul effectif de l'âge de départ et à la baisse des pensions.

Le gouvernement a annoncé que l'âge d'équilibre entrerait en vigueur dès 2022 à 62 ans et 4 mois pour les assurés nés en 1960. Cet âge d'équilibre augmenterait de 4 mois par an pour atteindre les 64 ans en 2027.

Le gouvernement affirme que nombre de salariés, en particulier de femmes, sont aujourd'hui obligés d'attendre 67 ans pour partir à la retraite. Les statistiques de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse infirment cette extrapolation : en 2018, seuls 4,7% de femmes et 5,1% d'hommes sont partis à 67 ans. Par ailleurs, les premières victimes de cet âge d'équilibre vont être les salariés qui, n'étant plus dans l'emploi (chômage, maladie...) n'ont pas d'autre choix que de liquider leur retraite. Or, en 2018, le taux d'emploi des 55-64 ans n'était que de 52,3% et tombait à 30,8% pour les 60-64 ans... condamnés avec le système Macron à subir des décotes importantes de leurs pensions.

## >> Ce n'est pas nous qui le disons !

« Dans son rapport, Jean-Paul Delevoye envisage que l'âge pivot soit "un levier de pilotage du système de retraite". Cet âge d'équilibre ne

sera donc pas fixe mais pourra changer au fil du temps<sup>1</sup> en fonction de "l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations". "Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera

si l'espérance de vie cesse de progresser"<sup>1</sup> imagine le haut-commissaire. Compte tenu des projections démographiques<sup>1</sup> l'âge de la retraite à taux plein passe à 65,14 ans pour la génération née en 1980 et à plus de 66 ans pour celle née en 1990. »

France Info - édition du 11 décembre 2019

## PSEUDO-DEFICIT DES REGIMES DE RETRAITES

Le gouvernement veut nous imposer les baisses de pensions et la retraite pour les morts, au nom d'un pseudo-déficit de nos régimes. En réalité, le déficit de recettes a été fabriqué par tous les gouvernements successifs. Depuis 1993, les patrons ont bénéficié de l'équivalent de 499 milliards d'euros d'exonérations de cotisations, dont 62 milliards n'ont jamais été compensés.

Augmentons les salaires, alignons les salaires des femmes sur ceux des hommes, arrêtons de licencier, de fermer les industries... et ce sont des milliards qui entreront dans les caisses de retraite !

## LES FEMMES ET LES MERES DE FAMILLE VICTIMES N°1 DU SYSTEME MACRON

Les femmes seraient les grandes perdantes de la retraite à points :

⇒ Dans un système à points, plus le salaire est élevé et plus le nombre de points acquis est important. Ainsi, les temps partiels imposés à beaucoup de femmes ouvriront peu de droits.

⇒ Dans le système actuel, les mères de famille valident 8 trimestres par enfant. Cela leur permet d'atteindre plus facilement le nombre de trimestres exigé pour une retraite à taux plein à l'âge légal (gain de 2 ans pour un enfant, de 4 ans pour 2 enfants, etc.). Ainsi, 70% des femmes partent aujourd'hui au taux plein à 62 ans, malgré des périodes de chômage et de maladie. Dans le système Macron, ces majorations de trimestres sont supprimées et il faudra attendre 64 ans au mieux pour ne pas subir de décote. Dans le système actuel, les

mères et les pères ayant eu au moins trois enfants bénéficient chacun d'une majoration de 10% à ce titre.

⇒ Dans le système Macron, cette majoration de pension passe à 5% au premier enfant, au bénéfice soit de la mère, soit du père. Il sera alors plus intéressant que celui dont le salaire est le plus élevé en ait le bénéfice... majoritairement le père.

⇒ 89% des bénéficiaires de pensions de réversion sont aujourd'hui des femmes, dont un quart ne dispose que de cette source de revenu. Macron veut servir les pensions de réversion au plus tôt à 62 ans, soit 7 ans plus tard... voire 64 ans pour éviter la décote.

Et les conjoints survivants divorcés n'auront plus droit à la pension de réversion. Aujourd'hui, 45% des mariages se soldent par un divorce.

## LE "MINIMUM DE RETRAITE A 85% DU SMIC UNE PROMESSE DEJA INSCRITE DANS LA LOI DE 2003

L'objectif des 85% du SMIC est inscrit dans la loi Fillon/Delevoye de 2003, en contrepartie d'un nouvel allongement de la durée de cotisation. Cette promesse devait être réalisée dès 2008. Nous sommes actuellement à 83% du SMIC.

Selon la propagande du gouvernement, cette mesure doit permettre de valoriser les pensions les plus basses, celles des travailleurs les plus fragiles, aux carrières

«heurtées», en particulier les femmes. Or, seuls les salariés ayant effectué une carrière complète pourront bénéficier de ce taux à 85 % : cela va de fait exclure beaucoup de monde. De plus, ce minimum ne serait servi qu'à 64 ans. Encore un recul !

Il reste à préciser ce qu'on entend par carrière complète dans un système par points, puisque la notion de nombre de trimestres exigés pour un taux plein disparaît...



**Les formations sont ouvertes, uniquement, aux adhérents FO**  
**La carte à jour sera demandée en début de formation**



Le droit au congé de formation syndicale est de **12 jours par an**, avec un minimum de 2 jours de congé à chaque demande.

(+ 6 jours pour les responsables syndicaux).

Les lettres d'autorisation, à envoyer un mois à l'avance à l'employeur, sont disponibles sur le site de l'UD FO 91.

**Négocier** **COMPLET**  
**Mardi 17 mars au Jeudi 19 mars**

**Connaître Ses Droits** **COMPLET**  
**Mardi 31 mars au Jeudi 02 avril**

**Découverte de FO et moyens d'action du syndicat**  
**Lundi 20 avril au Vendredi 24 avril**

**Communication orale** **COMPLET**  
**Mercredi 03 juin au Vendredi 05 juin**

**CSE - Comité Social et Economique**  
**Lundi 14 septembre au Vendredi 18 sept.**

**Découverte de FO et moyens d'action du syndicat**  
**Lundi 05 octobre au Vendredi 09 octobre**

**Connaître Ses Droits**  
**Mardi 03 novembre au Jeudi 05 novembre**

**S S C T - Santé, Sécurité et Conditions de Travail**  
**Lundi 23 novembre au Vendredi 27 nov.**

**Pré-inscription sur**  
**[www.udfo91.fr/formations](http://www.udfo91.fr/formations)**

## Projet de retraite universelle par points : les personnes handicapées doublement pénalisées !

Lors de la dernière séance plénière du CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie), les représentants Force Ouvrière ont fait la déclaration ci-dessous (à noter que cette déclaration n'a fait l'objet d'aucune remarque alors que siège une majorité d'adhérents ou de sympathisants de la CFDT !) :

Mesdames et messieurs,

Lors de son assemblée plénière le 22 janvier, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a exprimé ses inquiétudes sur les conséquences prévisibles du projet de loi de réforme des retraites.

Le CNCPH explique que : « *Les travailleurs handicapés bénéficiant de la retraite anticipée risquent de se retrouver avec un nombre de points très réduit, le calcul étant établi sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années comme c'est le cas actuellement, avec le risque d'une pension réduite* ».

Cette critique rejoint une de celles émises par le Conseil d'Etat qui affirme que le projet de régime universel présenté par le gouvernement « *pénalise les carrières complètes pendant lesquelles les assurés connaissent des années d'emploi difficiles* » alors que dans le régime actuel « *la prise en compte des 25 meilleures années, applicable au régime général et dans les régimes alignés supprime ces effets pour le calcul de la pension de retraite* ».

Le CNCPH relève également que « *le futur système se fonde sur les salaires touchés avant l'octroi de la pension d'invalidité, souvent en début de carrière professionnelle, depuis plusieurs années. Une difficulté subsiste donc pour les assurés qui ont passé une grande partie de leur carrière en invalidité, puisque leur retraite sera calculée sur la base d'un salaire perçu quelquefois 10 ou 20 ans auparavant et jamais revalorisé* ».

Pour sa part, le Collectif handicap qui regroupe de nombreuses associations déplore dans un communiqué du 29 janvier : « *Cette réforme opaque qui fait disparaître un certain nombre de dispositifs existants* » et qui « *risque d'engendrer une dégradation des droits des personnes handicapées et leur famille* ».

Le Collectif s'inquiète particulièrement des restrictions de l'accès à la retraite anticipée : « *Les critères pour l'obtention d'une retraite pour inaptitude restent inchangés et injustes, en excluant toujours les personnes en affection de longue durée (ALD) dont les personnes séropositives au VIH* ».

Comme l'ensemble des salariés, les travailleurs handicapés seraient pénalisés, et même plus, par le nouveau régime universel de retraite par points.

C'est une des raisons pour lesquelles nous demandons au gouvernement, avec plus de 60% des français, d'abandonner ce projet de loi de régression sociale.

U D R FO 91

12 Place des Terrasses de l'Agora 91000 Évry

[udrfo.91@gmail.com](mailto:udrfo.91@gmail.com)

Rejoignez l'Union des retraités et  
préretraités FO de l'Essonne !

Avec l'Union départementale FO,  
nous ne lâcherons rien !

## GUIDE PRATIQUE FO 2020 TRAVAIL & HANDICAP

Travailler à l'égalité pour tous ceux qui vivent avec une différence, pour Force Ouvrière c'est aussi faire œuvre de fraternité, d'égalité et de liberté.

Force Ouvrière revendique l'égalité pour tous dans l'emploi et l'accessibilité aux droits du travail : pour les travailleurs handicapés, il est temps de passer de l'égalité prescrite à l'égalité réelle.

Revendiquer, négocier, agir : Force Ouvrière, en tant qu'organisation syndicale représentative, solide, structurée et présente dans tous les départements et tous les secteurs professionnels, est à même d'intervenir en ce sens.

L'ambition de FO est de devenir un acteur majeur dans la revendication et la défense des personnes en situation de handicap dans leur vie professionnelle, tant dans l'accès à l'emploi que pour le maintien en emploi ainsi que l'accès à la retraite.

Tout en rappelant les points de vue et revendications de FO, le présent guide pratique « Travail et Handicap » 2020 propose d'apporter aux référents FO et aux camarades mandatés sur cette question, les éléments et outils nécessaires à la fois pour accompagner et défendre un salarié handicapé, pour agir en CSE, et également pour négocier un accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, que ce soit au niveau d'une branche ou d'une entreprise.

Il aborde l'historique, les chiffres clés, explique les concepts, décrypte l'obligation d'emploi, répertorie les acteurs, précise les spécificités et droits liés au statut de travailleur handicapé.

Il est destiné également à être un appui pour les négociateurs ; en d'autres termes, amener à davantage de négociations et permettre aux équipes FO d'obtenir des accords de bonne qualité.



**Le site référent sur le handicap au travail**  
<http://handicap.force-ouvriere.org/fr>

Nous vous donnons rendez-vous également sur notre site Internet dédié

[handicap.force-ouvriere.org](http://handicap.force-ouvriere.org)

et sur Twitter **@HandicapFO**

qui vous apporteront des éléments sur les actions de Force Ouvrière et des actualités relatives au handicap, tant au niveau de la Confédération que des différentes instances concernées.

Informez, formez, revendiquez, gagnez !

**Yves Veyrier** - Secrétaire Général

**Anne Baltazar** - Conseillère confédérale



## Dépliant - Travail et Handicap - L'essentiel

### 2 dates à retenir

#### Loi du 10 juillet 1987

Instauration d'une obligation d'emploi de 6 % dans les entreprises de 20 salariés et plus.

#### Loi du 11 février 2005

1. Définition du Handicap « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son

environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

2. Instauration du droit à la compensation.

3. Création des MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et des CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – en remplacement des COTOREP).

**Le Guide et le Dépliant, 2 outils pour négocier et faire connaître nos positions à propos du handicap au travail.**

**Il est disponible à l'Union Départementale en version papier + en ligne (en plus de l'envoi par mail déjà effectué).**





# Améliorer la vie par l'habitat

Plus qu'un déterminant de santé, l'habitat est une condition essentielle au mieux-vivre et doit prendre en compte les spécificités des territoires et les parcours de vie de chacun.

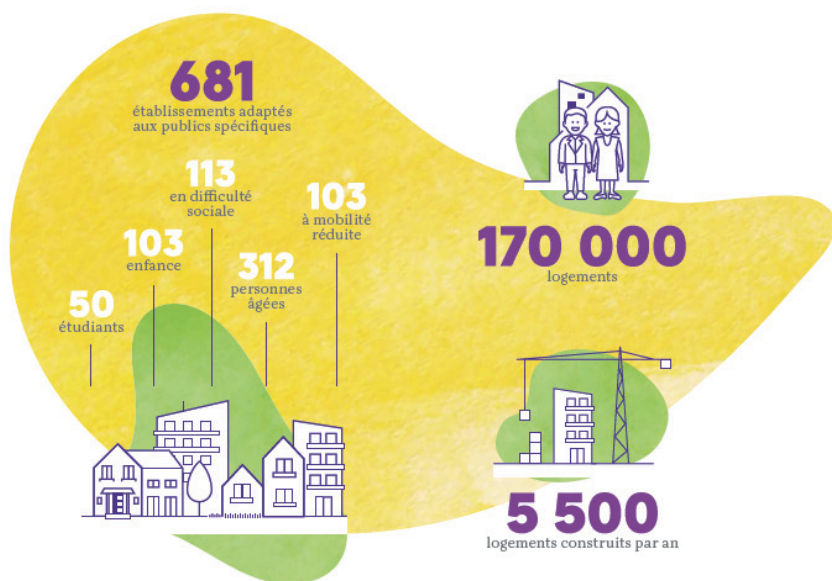
Dans ces conditions, le Groupe Arcade (4<sup>e</sup> bailleur du logement social en France) et le Groupe VYV se rapprochent pour associer les expertises de l'habitat et de la protection sociale et ainsi construire un modèle unique et innovant d'habitat social au service du mieux-vivre.

Ils donnent ainsi naissance au Groupe Arcade-VYV.

Le Groupe Arcade-VYV s'affirme comme le 3<sup>e</sup> pilier du Groupe VYV, à côté de l'assurance, de l'offre de soins et de services et s'appuie sur 3 convictions :

- 1. Logement et santé sont indissociables :** les réponses apportées doivent prendre en compte les parcours de vie pour agir efficacement et accompagner chacun, sans exclusion.
- 2. L'habitat doit être innovant :** logement connecté, urbanisme et habitat intégrant les problématiques liées au développement durable et de climat.
- 3. La priorité est donnée à l'humain :** une présence au plus près des territoires permet de placer l'humain au coeur de son action et de penser l'habitat social selon des besoins concrets.

## Le Groupe Arcade-VYV, c'est :



Le Groupe VYV se positionne comme entrepreneur du mieux-vivre pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de leur parcours de vie.

La création du Groupe Arcade-VYV s'inscrit dans cette approche.

Elle permet de concrétiser notre promesse mutualiste et de renforcer notre capacité à proposer une protection sociale solidaire.

Thierry Beudet,  
président du Groupe VYV

Pour plus d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

GRUPE  
**vyv**

Entrepreneur du  
**mieux-vivre**



### VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LES BAILLEURS : Y A-T-ON INTERÊT OU NON ?

#### Un constat :

1/ De nombreux bailleurs sociaux mettent en vente des logements après quelques aménagements ou une réhabilitation de l'immeuble.

2/ Des locataires paient des loyers (ou surloyers) comparables à une mensualité de prêt.

3/ Depuis plusieurs années, les taux de crédit ont considérablement baissé. Les banques prêtent au-delà des 33% d'endettement et favorisent donc la jonction de ces deux désirs : « on veut vendre et comme vous voulez acheter, faisons affaire ensemble... »

**La loi ELAN** a un objectif ambitieux : vendre 45 000 HLM, soit 1% du parc national par an, et pour cela assouplit les conditions de cession. Le prix de vente du bien immobilier doit se référer au prix pratiqué sur le marché pour un bien similaire. Les occupants restent prioritaires à l'achat pour faciliter l'accession à la propriété des ménages les plus modestes. Un an après, pas de bilan chiffré n'est fourni mais on sait que plus d'un logement sur deux ont été vendus à un locataire du parc national.

En cas de problème financier, la loi ELAN prévoit de garantir une interruption du paiement des charges les plus lourdes (lesquelles ?) pendant 10 ans. Mais la clause de cette loi n'a pas encore été appliquée donc on ignore son efficacité.

L'AFOC s'est positionnée en faveur d'une vente HLM sécurisée pour les futurs acquéreurs afin de garantir aux locataires un investissement durable et une bonne gestion de la copropriété.

#### La réalité :

La loi prévoit une bonne partie du financement avec le crédit à 0% mais pour le reste, ce sont les banques qui décident. Si pour

beaucoup de locataires le fait de devenir propriétaires s'avère positif, il n'empêche que cela pose parfois des problèmes. En cas d'accident de la vie (divorce, maladie, chômage...), le nouveau propriétaire peut se retrouver dans l'incapacité d'honorer les traites de son crédit. Dans cette situation, s'il n'a pas souscrit une bonne assurance-crédit (souvent onéreuse), la banque ne fait pas dans le social : mise en recouvrement des échéances non payées, etc. Cela peut aller très loin et vite. C'est une épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'emprunteur !

Autre conséquence : aux Ullis, un adhérent FO dans une résidence HLM a constaté que les immeubles non vendus continuent à être entretenus grâce à l'action des locataires, alors que les immeubles vendus se détériorent rapidement, les nouveaux acquéreurs n'ayant pas les moyens financiers pour les réhabiliter et les entretenir correctement.

Pour le bailleur, quoi qu'il en soit, le bilan ne peut être que positif. Il aura moins d'obligations pour l'entretien du bâtiment et ses charges diminueront pour la gestion des loyers. Cela d'autant plus si tous les logements sont vendus ou presque.

Pour essayer d'éviter la multiplication des traites impayées, la Banque de France voudrait donner des directives plus strictes afin de limiter les crédits pour achat immobilier. Elle demanderait de revenir au seuil maximal d'endettement à 33% et de supprimer les crédits de très longue durée.

Le 7 février 2020, le gouvernement, par la voix du Ministre de la Ville, vient d'exprimer son désaccord car si la Banque de France fait appliquer ces mesures, il y aura évidemment moins d'achats et la loi ELAN risque d'en prendre un coup (à suivre...)



**L'AFOC 91 tient des permanences  
et vous reçoit sur rendez-vous  
à la Maison des Syndicats à Evry au 3<sup>ème</sup>  
étage.**



Vous pouvez contacter l'**AFOC 91**

au 12 Place des Terrasses de l'Agora

91000 Évry

Téléphone : 01 60 79 22 18






Sur le net : <http://afoc91.unblog.fr>

mail : [afoc91@gmail.com](mailto:afoc91@gmail.com)

Twitter : <https://twitter.com/afoc91>

Protection, services, accompagnement social

# Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**On aime vous voir sourire**